



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités territoriales  
Bureau des élections et des associations

DRCT/4 N°2012/1665

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES  
DES 10 ET 17 JUIN 2012**

----

**ARRÊTÉ**

**Portant modification de l'arrêté n°2012/1587 du 18 mai 2012  
fixant la liste des candidats au premier tour de scrutin**

**3<sup>ème</sup> circonscription**

----

**Le Préfet du Val de Marne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.154 à L.163, R.28 et R.101 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés ;

**Vu** le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2012/1553 du 10 mai 2012 instituant les commissions de propagande ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2012/1587 du 18 mai 2012 fixant la liste des candidats au premier tour de scrutin dans la troisième circonscription ;

**Vu** les déclarations de candidature enregistrées en vue du premier tour de scrutin ;

**Vu** le procès-verbal du tirage au sort effectué le 18 mai 2012 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture.

... / ...

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°2012/1587 du 18 mai 2012 fixant la liste des candidats au premier tour de scrutin pour la troisième circonscription sont modifiées ainsi qu'il suit :

Panneau n°	Candidats titulaires	Candidats remplaçants
6	M. SOJAC Julien	M. CHRISTIANY Jean-Michel

**Le reste sans changement**

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes relevant de la circonscription ainsi qu'aux présidents de la commission de propagande et de recensement des votes et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 22 MAI 2012

  
Le Préfet du Val-de-Marne

Pierre DARTOUT